

PROCES VERBAL

Séance du 25 Février 2021

18 heures.

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 25 Février 2021 à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Etaient présents : M. COUSINA Denis, M. SUPPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. AUGIER Cyril, M. MOBILLION Mathieu, Mme MOSIEK Véronique, Mme COLLET Camille.

Absent : Mr GONÇALVES Marc (excusé), Mr DELORME Joël (Procuration à M. AUGIER), M. Jean-Philippe TROUSSET (Procuration à M. MOBILLION)

Date de convocation : le 17 Février 2021

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 21 Janvier 2021 2020 est adopté.

I. DELIBERATIONS

➤ Délib n° 07/2021 : AMENAGEMENT DU PARC COMMUNAL

Monsieur AUGIER Cyril rapporte au Conseil Municipal le travail de la commission concernant les possibilités d'aménagement de notre parc communal dont certains éléments sont devenus vétustes et font l'objet de remarques ces dernières années par l'organisme de contrôle des installations.

Il présente au Conseil Municipal les études des Sociétés ALTRAD et IMAJ qui font des propositions différentes avec du matériel analogue. Après en avoir déjà longuement discuté en réunion préalable, le Conseil Municipal préfère le projet de la Société IMAJ qui s'intègre vraiment dans une évolution de cet espace et non pas juste sur un remplacement des jeux et dont nous avons pu voir les réalisations dans des communes voisines. Ces visites chez nos voisins nous ont également montré que les jeux de la société IMAJ semblaient d'une qualité supérieure

Une négociation a été demandée, et le projet final s'élève à la somme de 105 997.24 € TTC après remise.

Il sera donc créé plusieurs espaces. Une aire pour les petits de 3 à 10 ans, Une aire de jeux des balançoires, un espace fitness, un espace de street workout, une aire de jeux des Grands, et l'espace multisports existant sera encadré par 2 Frontons.

Du mobilier urbain complètera cet aménagement et deux tables de pique-nique seront installées.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition d'aménagement du parc de la Société IMAJ basée à Lacroix sur Meuse, pour la somme de 105 997.24 € TTC,
- d'accepter de se charger de l'évacuation des gravats résultants des travaux,
- d'accepter de se charger du gardiennage du site qui sera fermé pendant la durée des travaux,
- d'inscrire ce programme au Budget primitif 2021
- charge le Maire de signer cette proposition.

➤ Délib n° 08/2021 : CHANGEMENT DES TARIFS DE LOCATION DE LA NOUVELLE SALLE POLYVALENTE

Le matériel audio et vidéo sera prochainement installé dans la nouvelle salle polyvalente, et afin de pouvoir proposer ce matériel aux locataires éventuels, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé l'augmentation de la location de la salle à la journée pour les personnes extérieures au village. (de 545 € à 645 €).

Pas de changement de tarif pour le reste des locations, avec mise à disposition du matériel pour les locataires qui en feront la demande.

Pour rappel ci-dessous les tarifs actualisés :

NOUVELLE SALLE POLYVALENTE :

GRANDE SALLE	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
WEEK END	545 €	945 €
Du V 16 H au L 8 H		
L-V journée	345 €	645 €
8 H à 18 H 30		
PETITE SALLE		
L-V journée	245 €	395 €
8 H à 18 H 30		
ENSEMBLE DES LOCAUX AU WEEK END	695 €	1 145 €

➤ **Délib n° 09/2021 : CREATION D'UNE MAM**

Six membres du Conseil Municipal ont rencontré trois jeunes femmes courant Janvier afin de discuter de leur proposition de création d'une maison d'accueil maternelle. Le projet qu'elles nous ont présenté est sympathique et elles semblent y avoir sérieusement réfléchi, comme en témoignent les documents qu'elles ont préparés et qu'elles nous ont laissés en mairie, où ceux qui n'ont pas pu être présents pourront les consulter.

Ces trois personnes qui travaillent ou ont travaillé dans des crèches ou des structures équivalentes ont pour projet de s'associer pour créer une MAM, maison d'accueil maternelle, c'est-à-dire en fait un groupement de nourrices réunies dans un même local, afin de garder de très jeunes enfants.

La pierre d'achoppement de leur projet est en fait la recherche d'un local adapté à ce mode de garde.

Après qu'elles se sont présentées et qu'elles ont expliqué leurs idées, nous leur avons fait visiter le cercle Hélène Lévy qu'elles ont trouvé utilisable, moyennant évidemment de sérieux aménagements. Elles souhaiteraient également sonder les habitants sur leurs attentes et leur intérêt pour ce mode de garde.

Notre interrogation en tant qu'élus porte sur plusieurs points.

- ⊗ Coût et faisabilité des transformations du cercle Hélène Lévy actuel.
- ⊗ Hypothèse de création d'un bâtiment neuf à côté de la nouvelle salle des fêtes.
- ⊗ Pérennité du projet : vu les frais de l'opération, il faudrait que ce projet soit pérenne et s'inscrive dans une longue durée.
- ⊗ Montant du loyer de ce local.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal semble favorable à un projet de ce type, mais ne peut se prononcer sur cette demande sans présentation d'un projet concret en terme faisabilité et de coût de travaux. Un projet de cette taille nécessite d'avoir recours à un maître d'œuvre, de se renseigner sur les aides éventuelles et de connaître les règles sur ce type d'établissement.

Un engagement sur trois ans paraît trop court, et le prix du loyer envisagé par les demandeuses, beaucoup trop bas. Mr Mobillion propose de rencontrer un responsable PMI (Protection Maternelle et Infantile) afin de recueillir leur avis.

Aucune décision sur ce dossier ne pourra être prise pour le moment et le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'en informer les demandeuses.

➤ **Délib n° 10/2021 : INSTALLATION COMPLEMENTAIRE SUR L'ALARME EXISTANTE NOUVELLE SALLE POLYVALENTE**

Monsieur KIEFFER fait part au Conseil Municipal que le dispositif d'alarme installé à la nouvelle salle polyvalente n'est pas suffisant. En effet il n'est pas relié à une transmission téléphonique, ne dispose pas d'une alarme extérieure et la petite salle n'est pas équipée.

Un devis a donc été demandé à la SARL Alarme et Sécurité Champenoise qui a déjà équipé d'autres bâtiments communaux pour compléter l'installation existante et y ajouter des diffuseurs lumineux à éclats en extérieur.

Ce devis s'élève à la somme de 2 190.60 € ttc

Le conseil Municipal à l'unanimité décide :

- l'installation de ces modules complémentaires à l'alarme existante
- d'accepter ce devis de la SARL Alarme et Sécurité Champenoise pour la somme de 2 190.60 €
- charge le Maire des formalités nécessaires à cette installation

➤ **Délib n°11/2021 : RENOUELEMENT DES MEMBRES DU BUREAU DE L'A.F. ORMES II**

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, les soussignés ont élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre de membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 8 membres (non compris les membres de droit à savoir Le Maire et le représentant du Directeur Départemental des Territoires) ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement.

Les propriétaires figurant sur la première moitié de la liste sont proposés à la désignation de la chambre d'Agriculture, à savoir :

- ✓ COUSINA Raymond
- ✓ CACHET Hubert
- ✓ COUSINA Denis
- ✓ FOREST Anne

Pour sa part, et après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne en qualité de membres du bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste à savoir :

- ✓ SUPPLY Michel
- ✓ PARMENTIER Bernard
- ✓ MOBILLION André
- ✓ TROUSSET Alain

II : QUESTIONS DIVERSES :

✓ **PROJET SCOLAIRE DE LES MESNEUX**

Suite à notre rencontre, le jeudi 11 février 2021, avec Madame Anny Dessoy, Maire de Les Mesneux et son premier adjoint, Jérémie Baudou pour nous proposer d'accueillir les enfants d'Ormes, dans leur future école à la rentrée 2023, le conseil municipal d'Ormes s'interroge sur plusieurs sujets :

- Une consultation des parents d'enfants concernés est un préalable indispensable, sachant qu'elle ne pourra pas prendre en compte les familles qui vont s'installer à Ormes ces deux prochaines années.
- Lors de la période transitoire les élèves déjà scolarisés à Tinquieux et éventuellement leurs cadets pourraient-ils terminer leur cycle sur place ?
- Lors de cette même période, le Grand Reims assurerait-il un double transport scolaire Ormes Tinquieux et Ormes Les Mesneux ?

Ces deux derniers points nécessitent de rencontrer Mme Beaujard responsable des affaires scolaires au Grand Reims.

- Après le cycle élémentaire, les élèves d'Ormes changeraient-ils également de collège et de lycée de rattachement, soit le collège de Gueux à la place de celui de Tinqueux et le lycée Chagall à la place du lycée Arago ?

M. Garet va contacter les services du Rectorat et de l'Inspection académique pour les interroger à ce sujet et savoir si l'établissement de rattachement est fonction du lieu de résidence des élèves, ou de l'école élémentaire à laquelle ils étaient auparavant scolarisés.

Le Conseil Municipal décide qu'il se prononcera sur cette demande dès que nous aurons eu des réponses à nos interrogations.

✓ **COMPTE RENDU DE LA REUNION POUR MODIFICATION DU PLU DU 18/02 AVEC LA CUGR**

La Communauté Urbaine du Grand Reims a provoqué une réunion afin de discuter de notre demande de modification du PLU (notre délibération du 16/07/2020) qui consistait à la modification de l'article AU7.

Cet article précise actuellement que « toute implantation de constructions devra être réalisée à une distance d'au moins 4 m des limites séparatives » et la modification envisagée serait « toute construction peut être réalisée sur l'une des limites séparatives »

Après en avoir discuté avec les personnes associées à cette modification (DDT, Chambre d'Agriculture) les services du Grand Reims pensent pouvoir prendre en compte cette demande de modification mais compte tenu du coût de cette modification, précisent bien qu'elle sera la seule autorisée par les services de la CUGR. Nous serons prochainement avertis de leur décision et de la marche à suivre par un compte rendu dont nous sommes dans l'attente.

➤ **Informations Diverses :**

- L'ensemble du Conseil Municipal est demandeur d'une réunion d'informations sur le Plan Local d'Urbanisme de notre commune, afin de bien assimiler l'antériorité du projet de révision actuellement en sommeil. Celle-ci a été fixée au Jeudi 11 Mars prochain à 18 heures.
- Les travaux du logement communal se termineront 1^{ère} quinzaine de Mars. Nous ferons appel à une entreprise de nettoyage afin de préparer le logement à la location. Nous avons eu une demande et la maison pourrait être à nouveau occupée à partir du 1^{er} Avril. Nous travaillons actuellement sur le bail et l'état des lieux.
- Monsieur MOBILLION informe que des travaux de réparation sur la zinguerie de l'école sont à prévoir (fuite) qui nécessiteront également de la maçonnerie et de la peinture. Des devis sont en cours.
- Nous avons prévu la taille du tilleul devant la Salle Hélène Levy mais suite à une demande de la famille FOREST qui a déposé une plainte auprès du service juridique de Groupama, nous allons être contraints de supprimer cet arbre. Un devis sera demandé à l'Entreprise CONDETTE
- Un état des lieux des voiries a été demandé par la CUGR. Une commission se réunira Samedi 6 Mars à 9 heures pour faire le tour du village et recenser les travaux de la compétence de la CUGR.
- Un devis sera demandé à l'Entreprise FME pour l'installation d'un éclairage au monument aux morts.
- Une réunion aura lieu le Samedi 20 Mars à 9 H 30 avec le paysagiste Arnaud BERTIN afin d'étudier les aménagements possibles sur les entrées de village en particulier.
- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le Mercredi 24 Mars à 18 heures (vote du budget)

Séance du 25 Février 2021

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
07/2021	Aménagement	Aménagement du Parc communal	5
08/2021	Locations	Changement des tarifs de location de la nouvelle salle polyvalente	5
09/2021	Sociale	Création d'une MAM	5
10/2021	Salle Polyvalente	Installation complémentaire sur l'alarme existante Salle Polyvalente	6
11/2021	Association Foncière	Renouvellement des membres du bureau de l'A.F. Ormes II	6

EMARGEMENTS

Michel SUPLY	Sébastien KIEFFER	Denis COUSINA	Joël DELORME Absent Procuration à Cyril AUGIER
Cyril AUGIER	Camille COLLET	Véronique MOSIEK	Mathieu MOBILLION
Philippe GARET	Jean-Philippe TROUSSET Absent Procuration à M.MOBILLION	Marc GONÇALVES Absent excusé	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.